



SEMINAIRE DE FORMATION DES ENTREPRISES DU GROUPEMENT IVOIRIEN DU
BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS (GIBTP)

Thème : « **Approche opérationnelle et outils d'élaboration d'une offre technique et financière de travaux** »

Date : **Mardi 22 et mercredi 23 juin 2021**

Lieu : **Hôtel SUPREME de Grand Bassam**

RAPPORT GENERAL

-----Juin 2021 -----

Les mardi 22 et mercredi 23 juin 2021, s'est tenu à l'Hôtel SUPREME de Grand-Bassam, un séminaire organisé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), au profit des entreprises du Groupement Ivoirien du Bâtiment et des Travaux Publics (GIBTP), sur le thème : « **Approche opérationnelle et outils d'élaboration d'une offre technique et financière de travaux** ».

Le séminaire a ouvert ses travaux sous la présidence de **Madame CAMARA Ida, Secrétaire Général de Préfecture de Grand-Bassam, représentant le Préfet du Département de Grand-Bassam.**

Ont pris part à ce séminaire, cent deux (102) participants dont soixante-neuf (69) représentants des entreprises du GIBTP, dans le respect des mesures barrières relatives à la pandémie à COVID-19. Le taux de participation et le taux d'atteinte de la cible sont, respectivement, de 86,27% et de 83,13%.

Les travaux de ce séminaire se sont articulés autour des grands axes suivants :

1. la cérémonie d'ouverture ;
2. le déroulement des travaux ;
3. la synthèse des échanges ;
4. la cérémonie de clôture.

I. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions successives de Monsieur OUEGNIN Guy Daniel, représentant le Maire de la Commune de Grand-Bassam, de Monsieur KONE Lamine, Vice-Président du GIBTP, représentant le Président dudit groupement, de Monsieur COULIBALY Y.P., Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP et de Madame le Secrétaire Général de Préfecture, représentant le Préfet du Département de Grand-Bassam, suivie de la photo de famille.

Dans son propos, Monsieur OUEGNIN Guy Daniel a transmis les chaleureuses salutations de Monsieur Jean-Louis MOULOT, Maire de la Commune de Grand-Bassam, puis a souhaité la cordiale bienvenue à tous les participants dans la ville historique de Grand-Bassam.

Il a ensuite exprimé ses sentiments de profonde gratitude et ses vives félicitations au Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP pour l'organisation de ce séminaire dont l'objectif est de renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs du système des marchés publics et spécifiquement de ceux du secteur privé représentés à la présente session par les entreprises membres du GIBTP.

Le représentant du Maire a clos son propos en souhaitant un agréable séjour aux participants, tout en les invitant à s'approprier les résultats de ces deux (02) jours de travaux, qui à l'instar des précédents séminaires, constitue un véritable laboratoire des grandes avancées de la bonne gouvernance pour notre pays.

A la suite du représentant du Maire, Monsieur KONE Lamine a remercié le Président du Conseil de Régulation pour son appui à la formation des entreprises membres du GIBTP.

En outre, il a sollicité la formalisation de la collaboration entre l'ANRMP et le GIBTP ainsi que l'institutionnalisation de formations qualifiante et diplômante en marchés publics.

Le Vice-président du GIBTP a invité les participants à s'approprier les acquis de cette formation et les mettre à profit.

Prenant la parole, Monsieur COULIBALY Y. P., Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP a successivement remercié Madame le Préfet ainsi que Monsieur le Maire qui marquent de leur présence toutes les activités de l'ANRMP dans leur circonscription.

Le Président du Conseil de Régulation a également salué les formateurs notamment ceux du Trésor Public, Bureau National d'Etudes Techniques et du Développement (BNETD) et du Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP), et les a remerciés pour leur disponibilité et leur expertise mise au profit des participants. Il a relevé que le secteur privé est le premier partenaire de la commande publique, un puissant moteur qui participe à la réduction de la pauvreté. C'est en cela que l'ANRMP a mis un point d'honneur à l'organisation de cette session spécialement dédiée aux entreprises membres du GIBTP.

Terminant son allocution, Monsieur COULIBALY Y. P. a invité les participants à une attention soutenue durant les travaux en vue de s'approprier les acquis nécessaires au montage des appels d'offres puis a appelé chacun des participants à éviter toute pratique constitutive d'acte frauduleux ou corruptif.

Dans son propos, Madame CAMARA, a exprimé son immense honneur de représenter à cette activité, Madame le Préfet du Département de Grand-Bassam. Elle a au nom de celle-ci exprimé ses vives et chaleureuses félicitations à l'ANRMP qui chaque jour œuvre à l'amélioration du système de la commande publique à travers des séminaires de formation des acteurs de la commande publique, comme c'est le cas du séminaire de formation des entreprises du GIBTP.

Elle a indiqué que le présent séminaire est une opportunité pour les entreprises privées locales de renforcer leurs capacités en matière de commande publique en vue de s'assurer un positionnement optimal, tant au niveau national qu'international.

A cet effet, Madame CAMARA a souhaité aux entreprises présentes des réflexions fécondes, puis a déclaré ouverts les travaux du séminaire.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1 Première journée

La première journée du séminaire a été meublée par quatre (4) présentations portant sur les modules suivants :

Module 1 : Mesures de récentes réformes des marchés publics et des finances publiques en faveur du secteur privé

La présentation de ce module a été assurée par Monsieur SOUMAHORO Kouity, Secrétaire Général Adjoint chargé de la Définition des Politiques et Formation de l'ANRMP et la modération des échanges a été faite par Madame GNAKPA épouse ASSAMOI Feg Brenda, Vice-présidente du Conseil de Régulation.

Monsieur SOUMAHORO a d'abord présenté les missions de l'ANRMP, telles que définies par l'Ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant sa création, son organisation et son fonctionnement ainsi que les différents organes de gestion qui la composent tout en mettant l'accent sur leur rôle, leur composition et leur mode de fonctionnement.

Le formateur a ensuite passé en revue les mesures de l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics en faveur des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et celles contenues dans la loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois de finances et la loi organique n°2014-337 du 5 juin 2014 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques.

La présentation a été étayée de données chiffrées.

Module 2 : Procédures de passation et modalités de gestion des contrats de Partenariat Public-Privé

Assurant la présentation de ce module, Madame GRIE Diane, Juriste Senior au Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP), a d'abord signifié qu'en l'absence d'une définition standard, les PPP répondent à un principe de mission globale relativement longue pour la réalisation d'infrastructures ou l'exécution de prestations. En Côte d'Ivoire, ils sont caractérisés par le périmètre de l'activité, le financement du projet, le mode de paiement des contrats et le partage des risques.

Elle a ensuite indiqué que la passation des contrats de PPP peut se faire par les procédures privilégiées (appel d'offres ouvert et appel d'offres restreint) et les procédures dérogatoires (dialogue compétitif et négociation directe) ainsi que par la modalité de proposition spontanée.

Enfin, Madame GRIE, après avoir présenté quelques exemples de contrats de PPP dans notre pays, a indiqué que dans le cadre de la gestion des contrats de PPP, l'accent devrait être mis sur le suivi des réalisations et des risques, le contrôle des engagements et des investissements ainsi que les ajustements à réaliser.

La modération des échanges a été assurée par Docteur BILE Vincent, Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions à l'ANRMP.

Module 3 : Procédures de paiement des dépenses publiques

Cette présentation a été faite par Monsieur Ali SANGARE, Payeur Général de l'Ordre et de la Sécurité Publics à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) et la modération a été assurée par Monsieur ADOU Félix, Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et Audits Indépendants de l'ANRMP.

Le formateur a indiqué que le circuit du paiement des dépenses publiques impose trois (03) procédures que sont :

- la procédure d'engagement des dépenses publiques, réalisée par le gestionnaire de crédit ;
- la procédure d'ordonnancement des dépenses publiques, réalisée par l'ordonnateur et ;
- la procédure de paiement des dépenses publiques, réalisée par le comptable public.

Il a ensuite abordé les différentes modalités, conditions et délais de mises en œuvre de chaque procédure.

Le formateur a surtout insisté sur la nature et les niveaux de contrôle relevant du comptable public et sa responsabilité pénale et pécuniaire en cas de fraude.

Module 4 : Règlement des différends et litiges dans les marchés publics

Le dernier module de la journée a été animé par Docteur BILE Vincent, Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions et la modération des échanges par Monsieur N'ZI Moro Nicaise, Président de la Cellule Etudes et Audits Indépendants de l'ANRMP.

Dans son propos introductif, le formateur a fait remarquer que le contentieux de la commande publique est de deux (02) ordres, chacun obéissant à un régime particulier.

Il s'agit du contentieux précontractuel qui intervient dans la phase de la passation, d'une part et, du contentieux contractuel qui survient dans la phase de l'exécution du contrat, d'autre part.

Docteur BILE a indiqué qu'à la Cellule Recours et Sanctions (CRS) s'est ajouté un nouvel organe dénommé Comité de Règlement Administratif (CRA), pour constituer désormais les deux (02) instruments non juridictionnels de gestion du contentieux.

Il a par ailleurs affirmé que ces deux (02) organes dits non-juridictionnels interviennent à la fois dans le contentieux précontractuel et dans le contentieux contractuel, conformément aux dispositions du décret n°2020-409 du 22 avril 2020 fixant les modalités de saisine et les procédures d'instruction, de prise de décisions et d'avis des organes de recours non juridictionnel de l'ANRMP.

Le formateur a clos sa présentation en indiquant les juridictions étatiques et arbitrales intervenant à la fois en tant qu'organe de recours contre les décisions de l'ANRMP et dans le cadre du contentieux contractuel.

2.2 Deuxième journée

La deuxième journée a été consacrée essentiellement à l'élaboration des offres techniques et financières dans le cadre d'un marché de travaux.

Module 5 : Elaboration de l'offre technique pour l'appel d'offres de travaux

Ce module a été présenté par Monsieur COULIBALY Bê Karna, Directeur de projets au Bureau National d'Etudes Techniques et du Développement (BNETD) et la modération des échanges a été assurée par Monsieur SOUMAHORO Kouity, Secrétaire Général Adjoint chargé de la Définition des Politiques et Formation à l'ANRMP.

Dans sa communication, Monsieur COULIBALY a d'abord fait une description de la constitution, de l'analyse et la prise en main du dossier d'appel d'offres, ensuite présenté les techniques de montage des offres techniques, et enfin conclu par des conseils d'usage et des exemples pratiques d'offres techniques d'appel d'offres de travaux.

Module 6 : Elaboration d'une offre financière pour l'appel d'offres de travaux

Dans une approche opérationnelle, le formateur Monsieur ZOKOU Bi Tibe Paul, Chef de Service Réglementation et Maitrise des Coûts au Bureau National d'Etudes Techniques et du Développement (BNETD), a passé en revue les étapes importantes de l'élaboration d'une offre financière à savoir son contenu, la procédure de formation des prix, les techniques de montage d'une offre financière.

Il a également rappelé que l'offre financière doit être présentée en respectant la chronologie d'énumération des pièces demandées dans les données particulières de l'appel d'offres (DPAO).

La modération des échanges a été assurée par Madame KANGA Brigitte, Conseiller Technique du Président du Conseil de Régulation.

III. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Au terme des présentations, les échanges ont permis, outre les précisions sur les préoccupations abordées, de relever les points suivants :

Concernant l'ANRMP :

- mener des réflexions sur le pouvoir de sanction de l'ANRMP à l'égard des acteurs du secteur public ;
- mener une étude sur les critères d'évaluation contenus dans les dossiers d'appel d'offres de travaux ;

Relativement au GIBTP :

- inviter les entreprises à soumissionner aux appels d'offres en tenant compte de leurs capacités technique et financière et à s'approprier les mesures prévues par le Code des marchés publics (co-traitance, sous-traitance, allotissement...) en leur faveur ;
- encourager les entreprises à formuler aux maîtres d'ouvrage, des demandes d'éclaircissements en cas d'incompréhension des dispositions des dossiers d'appels d'offres ;
- inviter les entreprises à faire des propositions dans le cadre de l'amélioration des dossiers types d'appels d'offres ;
- inviter les opérateurs à connaître davantage le circuit de paiement de la dépense publique.

S'agissant de l'ANRMP et du GIBTP :

- mettre en œuvre des mécanismes pour susciter la collaboration entre les entreprises étrangères et les PME locales dans le but de favoriser les transferts de compétences ;

Concernant la DGTCP :

- la mise en place d'un dispositif e-fournisseur à l'effet de permettre aux opérateurs de suivre l'état de paiement de leurs factures ;

Relativement aux autorités contractantes :

- encourager les autorités contractantes à la mise en œuvre des mesures prévues en faveur des PME , dans le Code des marchés publics (marge de préférence, sous-traitance, allotissement...) ;
- inviter les autorités contractantes à autoriser les variantes dans les dossiers d'appels d'offres ;

Concernant le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat :

- inviter les acteurs du circuit de paiement des dépenses publiques à une meilleure collaboration dans l'exercice de leurs fonctions respectives en vue de l'accélération des paiements ;
- mener des actions sur la possibilité de faire assister le contrôleur financier dans sa mission de contrôle, par des structures techniques habilitées.

IV. CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a été marquée par la lecture du rapport général du séminaire par Madame Alice Kouadio épouse BADOU, Directrice des Etudes et Développement à La Route Africaine (LRA) et l'allocution du Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP.

Dans de son propos, Monsieur COULIBALY Yacouba a prodigué des conseils d'usages à l'endroit des représentants des entreprises membres du GIBTP.

Ensuite, Il s'est félicité du bon déroulement des travaux de cette session de renforcement des capacités au regard du taux de participation et de la qualité des échanges qui ont meublé la fin de chaque présentation.

Il a en outre invité les participants à capitaliser les acquis de la formation à travers des actions concrètes en mettant en œuvre les suggestions du séminaire.

Monsieur COULIBALY Yacouba a terminé son allocution en réitérant ses remerciements à l'équipe des formateurs pour leur contribution à l'atteinte des objectifs de ce séminaire puis a déclaré clos les travaux.

Fait à Grand-Bassam, le 23 juin 2021

Le séminaire